

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

COMMUNE DE CASTELSARRASIN
(Tarn-et-Garonne)

ARRÊTÉ REGLEMENTANT LA CIRCULATION ET LE STATIONNEMENT
RUE PAUL DESCAZEUX
DU LUNDI 28 SEPTEMBRE AU VENDREDI 30 OCTOBRE 2020 INCLUS
N°2020_ARR_0636

Le Maire de CASTELSARRASIN, Vice-Président du Conseil Départemental de Tarn-et-Garonne,

VU les articles L 411-1 et R 411-1 à R 417-13 du Code de la route,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 2213-1 à L 2213-6-1,

VU la permission de voirie n°2020_ARR_0635, accordée à l'entreprise PERRETTE, qui demande l'autorisation de faire stationner du matériel, des matériaux de chantier, un véhicule et un échafaudage, pour la réfection de toiture et le remplacement d'une dalle, rue Paul Descazeaux, du lundi 28 septembre au vendredi 30 octobre 2020 inclus,

CONSIDÉRANT que pour ce faire et par mesure de sécurité publique, il est nécessaire de réglementer la circulation et le stationnement sur les lieux concernés, pendant la durée des travaux,

ARRETE

ARTICLE 1^{er} : DU LUNDI 28 SEPTEMBRE AU VENDREDI 30 OCTOBRE 2020 INCLUS, la circulation des piétons se fera sur le trottoir d'en face au droit du n°30, rue Paul Descazeaux, pendant la durée des travaux.

ARTICLE 2 : DU LUNDI 28 SEPTEMBRE AU VENDREDI 30 OCTOBRE 2020 INCLUS, le stationnement des véhicules sera interdit, au droit du n°39, rue Paul Descazeaux. PAS DE TRAVAUX LE JEUDI MATIN POUR CAUSE DE MARCHE HEBDOMADAIRE.

ARTICLE 3 : Durant la période susvisée, seuls les véhicules affectés aux travaux, seront autorisés à stationner au droit du chantier.

ARTICLE 4 : Le non-respect des dispositions prévues à l'article 2 sera considéré comme abusif et gênant passible de mise en fourrière immédiate.

ARTICLE 5 : Afin de porter ces prescriptions à la connaissance des usagers, la signalisation appropriée sera fournie et mise en place par l'entreprise PERRETTE, qui devra également en assurer la maintenance.

ARTICLE 6 : Ampliation du présent arrêté sera transmise à :

- Monsieur le Commandant de Police ;
- Les Services Techniques Municipaux ;
- Le Service de Surveillance de la Voie Publique ;
- **Entreprise PERRETTE** – 2643, route de la Roquette – 82200 BOUDOU.

Castelsarrasin, le 24 septembre 2020.

Certifié exécutoire par le Maire
compte tenu de la notification



Par délégation MAIRE,

S. DURRENS
Adjoint au Maire.